

Appel d'offres Erasmus+ 2022/2023

Pour que l'argent ne soit pas un frein à la mobilité

Chères doctorantes, chers doctorants,

L'Observatoire de Paris / PSL fait partie du programme Erasmus+. Ce programme apporte des aides de financements pour des séjours courts à l'étranger.

Étudiants concernés :

Pour le présent appel, tous les doctorants inscrits à l'Observatoire de Paris / PSL souhaitant faire un séjour court (collaboration ou école thématique durant l'année universitaire 09/2022 – 10/2023) à l'étranger.

Procédure d'attribution des financements :

Les financements pour les frais de séjours et éventuellement de voyage sont attribués par la Commission européenne et délivrés par l'Observatoire de Paris dans la limite des crédits Erasmus+ disponibles. Vous pouvez envoyer votre demande (voir ci-dessous) de financement dès maintenant à international.ufe@obspm.fr

Un jury de l'Observatoire de Paris sélectionnera les demandes lors de la prochaine commission en septembre. La date limite d'envoi pour cette commission est fixée au **5 septembre, midi**.

La demande :

Votre demande doit comprendre :

- le pays dans lequel vous souhaitez vous rendre
- la présentation de votre mission (collaboration ou école thématique)
- le montage budgétaire de votre mission
- la validation de votre directeur de thèse

et se fait grâce au formulaire disponible [ici](#)¹.

Montant des financements :

Les financements comprennent un remboursement des frais de séjours à hauteur de 70 euros pour les 14 premiers jours, puis de 50€ jusqu'au trentième jours, et éventuellement des frais de voyage (fonction de la distance parcourue).

NB : Dans le cas d'une école thématique, ce financement est cumulable avec les 600€ apportés par l'école doctorale.

¹ <https://ufe.obspm.fr/erasmus/>